



Charte Informatique

Des outils informatiques sont mis à ta disposition par l'école. Tu dois en connaître les règles d'utilisation. Lorsque l'ordinateur est connecté à Internet, tu dois aussi savoir quelles sont les règles de consultation de l'information et de communication.

L'ensemble de ces règles constitue une charte élève que tu dois lire, comprendre et t'engager à respecter.

En cas de non-respect de la charte, des sanctions définies par les enseignants de ton école pourront être prises. Cette charte, plus détaillée, s'appuie notamment sur les textes de loi.

Tous les ordinateurs de l'école sont protégés par un filtrage du contenu Web.

Droits et obligations

1. Usage de l'ordinateur et ses périphériques

- A l'école, j'utilise le matériel informatique avec l'accord de l'enseignant en respectant ses consignes et le matériel.
- Je ne modifie pas la configuration de l'ordinateur et je respecte l'organisation des fichiers.
- Je n'accède pas aux documents des autres sans y être autorisé.

2. Usage Internet

- Je consulte les sites Internet et j'utilise le courrier électronique toujours en présence de l'adulte.
- Je sais que ce que je trouve sur Internet n'est pas toujours vrai ou à jour.
- Je sais que des informations sur ma navigation sont conservées et consultables.
- J'alerte l'adulte si je vois des images qui me choquent.
- Je me montre poli et respectueux, je ne dis pas du mal de quelqu'un dans mes messages.
- Je ne donne pas d'informations personnelles (nom, âge, adresse, téléphone) sauf si l'adulte m'y autorise, par exemple, pour une correspondance scolaire.
- Je respecte la loi sur la propriété des œuvres : je ne peux copier et utiliser des textes, des images ou des sons qu'après avoir demandé la permission à l'auteur.
- Je ne communique ni mot de passe ni identifiant.